

Point d'avancement des travaux du GT Cnis sur « l'usage des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture » (Prophyl).

Depuis la réunion plénière d'avril 2023, plusieurs réunions se sont tenues avec les éditeurs partenaires du test qui sera conduit à partir de janvier 2024 sur la récupération de données de traitements phytosanitaires saisies par les agriculteurs dans les logiciels de gestion parcellaire. Sur la base des exigences du règlement (UE) 2022/2379 relatif aux statistiques sur les intrants et les produits agricoles (SAIO), il a été ainsi possible de définir le format des variables et référentiels associés qu'il conviendra de récupérer lors de cette expérimentation.

La procédure de gestion du consentement des agriculteurs a également été précisée pour tenir compte du Règlement (UE) 2022/868 relatif à la gouvernance européenne des données (Data Governance Act), qui s'applique à compter de septembre 2023. La plateforme d'échange de données, qui s'appuie sur la solution API Agro, effectuera ainsi un filtre des données consenties par les exploitants participant au test, avant transfert au Masa (ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire).

En parallèle, la spécification de l'API de récupération et de stockage des données qui seront récupérées lors du test a été rédigée par le service numérique du Masa et a abouti à la rédaction d'un contrat d'interface qui a été remis aux éditeurs de logiciels début septembre.

Les semaines à venir seront consacrées à la mise en œuvre des développements informatiques à effectuer par les éditeurs de logiciels et le Masa. En parallèle, le SSP, service statistique du Masa, élaborera les documents de présentation du projet, à destination des exploitants agricoles. Une page internet dédiée sera mise en place sur le site Agreste, décrivant le contexte du projet, les objectifs poursuivis et le dispositif sécurisé de transfert de données mis en place. Une foire aux questions viendra préciser les modalités pratiques de recueil du consentement éclairé des exploitants. D'autres supports de communication seront développés (vidéo, infographie...) afin de les inciter à participer au test.

Le recueil de leurs consentements est programmé à partir de janvier 2024, avant le transfert sécurisé des données au Masa prévu au printemps. Cette phase sera suivie d'une expertise par le SSP des données pour évaluer leur potentiel de valorisation pour l'établissement de statistiques et le calcul d'indicateurs de fréquence de traitement phytosanitaire (IFT). L'ensemble des travaux débouchera sur un rapport final qui devrait être remis au Cnis en fin d'année 2024.